

de saveur amère et piquante, très stables, solubles dans 3 p. d'eau froide, dans leur poids d'eau bouillante, dans 5 p. d'alcool à 80°; fusibles à 58°, avec absorption d'une grande quantité de chaleur qu'ils dégagent ensuite peu à peu (principe de la *chaufferette chimique*).

Prop. et empl. therap. — Mêmes usages, comme diurétique et alcalin, que l'acétate de potasse (v. c. m.), à la dose de 1 à 5 gr. par jour en potion, mais beaucoup moins efficace.

Soude (Arséniate de). — Voir ARSÉNIATE.

Soude (Azotate de). (*Salpêtre du Chili ou du Pérou*). — **Caract. phys. et chim.** — Cristaux rhomboédriques, incolores, déliquescents, solubles dans 1 p. 2 d'eau froide, peu solubles dans l'alcool.

Effets physiol. et tox. — Passe pour plus diurétique et moins toxique que l'azotate de potasse; pourtant, son usage prolongé pourrait entraîner de la lassitude, de l'asthénie, de la bradycardie, de la pâleur et de l'amaigrissement (Löfller); les fortes doses (15 à 30 gr.) sont purgatives et sudorifiques.

Prop. therap., indicat. — Diurétique. Serait supérieur au nitrate de potasse en cas de lésion rénale (Bouchard), mais l'emploi n'en doit être que passager.

Formes pharm., doses. — 2 à 6 gr. dans une tisane.

Soude (Benzoate de). — Voir BENZOATE.

Soude (Bicarbonate de). (*Carbonate acide de sodium. Sel de Vichy*). — **Caract. phys. et chim.** — Prismes rectangulaires, incolores, de saveur fade et urineuse, s'altérant à l'humidité, solubles dans 12 p. d'eau, 13 p. de glycérine, insolubles dans l'alcool. La décomposition de 1 gr. de bicarbonate donne 253 c. c. d'acide carbonique.

Effets physiol. et tox. — Introduit à faible dose (50 centigr. à 1 gr.) dans l'estomac vide, le bicarbonate de soude augmente la sécrétion du suc gastrique et en accroît l'acidité, grâce à sa transformation en chlorure de sodium favorisant le chargement des glandes peptiques. En même temps, les acides anormaux sont saturés, et le dégagement

de gaz carbonique stimule la motricité gastrique. Au contraire, les fortes doses (2 à 10 gr. ou plus), ingérées pendant le repas ou au cours de la digestion stomacale, entravent plus ou moins l'action du suc gastrique en le neutralisant, troublent les échanges osmotiques et le rôle antiseptique de l'HCl, d'où formation possible d'acide butyrique avec ses conséquences. Il est vrai que, secondairement, la sécrétion chorhydrique est encore excitée. Il semble, en effet, que le bicarbonate provoque successivement : 1° une action chimique tendant à alcaliniser le contenu gastrique; 2° une action physiologique aboutissant, par réaction, à l'excitation de la muqueuse. En outre, ce sel paraît abrégier le séjour des aliments dans l'estomac. Les doses élevées, grâce à l'arrivée dans l'intestin d'une certaine quantité de sel non décomposé, peuvent provoquer de la diarrhée.

On a noté également l'action excitante du bicarbonate de soude sur la digestion pancréatique et sur la sécrétion biliaire qui est accrue et fluidifiée, effet vérifié par la clinique plus que par l'expérimentation. L'absorption du bicarbonate de soude augmente généralement l'alcalinité normale du sang, mais seulement à fortes doses; cette action est, du reste, bien mieux réalisée par les sels sodiques à acides organiques (tartrate ou citrate), dont la combustion dans l'économie donne naissance à du bicarbonate à l'état naissant et sans exiger la saturation préalable du milieu gastrique. Dans le sang, le bicarbonate sodique se dédouble aisément en acide carbonique et carbonate neutre qui repasse ensuite à l'état de bicarbonate, d'où, stimulation des combustions et augmentation de l'acide carbonique exhalé. L'élimination s'opère surtout par les reins; les urines, plus abondantes, deviennent alcalines (à doses suffisantes), elles sont plus riches en chlore, en potassium et, surtout, en sodium dont le taux dépasse toujours la somme du sodium normal et du sodium absorbé. L'urée est accrue sous l'influence des faibles doses et réduite par les doses élevées; l'acide urique est très diminué. Le bicarbonate

de soude se comporte donc comme un puissant agent d'oxydation, augmentant simultanément les phénomènes d'assimilation et de désassimilation, favorisant la fixation des matériaux assimilables et l'excrétion des matériaux de déchet. La toxicité du bicarbonate de soude a été très exagérée. Chez les animaux, les accidents (vomissements, diarrhée, amaigrissement) n'apparaissent qu'avec des doses considérables (15 à 60 gr. par jour chez le chien). Chez l'homme, G. Sée, Jaccoud, Charcot, Bouchard, Debove, ont pu administrer, pendant longtemps, des doses quotidiennes énormes (30, 40, 60 gr.) de bicarbonate de soude, non seulement sans inconvénients, mais même, dans certains cas, avec avantage (chez des tuberculeux traités par Debove). Le syndrome de la *cachexie alcaline* (pâleur, anémie, hémorrhagies) est sans doute imputable à l'emploi intempestif et défectueux du bicarbonate (chez les néphrétiques, les aptériques, les cancéreux, les diabétiques amaigris, etc.).

Sur la peau, le bicarbonate de soude dissout les matières grasses, gonfle et hydrate les cellules épidermiques et même la couche superficielle du derme, mais n'est pas absorbé par le tégument. **Sur les muqueuses bucco-pharyngée, nasale,** il agit en dissolvant le mucus et en s'opposant au développement des micro-organismes végétant en milieu acide.

Prop. therap., indicat. — Agent le plus usuel de la médication alcaline, formant la base de la plupart des eaux minérales alcalines. Utilisé chez les dyspeptiques : soit à petite dose, une heure avant le repas, pour stimuler la sécrétion gastrique chez les hypopeptiques; soit à doses massives, pendant la période digestive, pour saturer l'acidité gastrique et apaiser les douleurs qui en résultent chez les hyperpeptiques, dans l'ulcère de l'estomac (inférieur, à cet égard, à la craie, à cause de ses effets gazogènes); son usage prolongé peut, finalement, accroître l'hypersecretion acide. Sert également d'antidote dans les empoisonnements par les acides. Comme modificateur de la nutrition, est indiqué

contre : le diabète dit arthritique (v. c. m.), l'uricémie, la gravelle urique, l'obésité. Comme cholagogue et fluidifiant de la bile, est opposé à la lithiase biliaire. A encore été préconisé dans la neurasthénie, le rhumatisme articulaire aigu (associé au salicylate), dans certaines pneumopathies (pneumonie, bronchite chronique), comme fluidifiant de l'expectoration. Contre-indiqué chez les diabétiques amaigris ou très tuberculisés, hypo-azoturiques, dans les cas d'hypopepsie très marquée ou d'apepsie, dans la gravelle phosphatique, chez les gouteux asthéniques, les lithiasiques en état de crise hépatique, les néphrétiques, les vieillards affaiblis. Comme topique, utilisé en solution : pour décaper la peau, en cas de séborrhée; pour la toilette des muqueuses bucco-pharyngée ou nasale enflammées, pour le lavage de l'estomac (à titre de dissolvant du mucus), en injections vaginales; préconisé aussi pour panser les plaies atones (ulcères variqueux, lymphangite, brûlures) et l'anthrax charbonneux.

Formes pharm., doses. — **Usage int. :** 50 centigr. à 10, 20, 40 gr. en cachets, paquets, comprimés, tablettes, solution, sirop, etc. (*Enfants*, 10 à 30 centigr. par année). — **Usage ext. :** poudre, solutions de 2 à 60 p. 1000 pour pansements, lavages, injections, lavements.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 595.)

Incompatib. — Décomposé par la chaleur, les acides, les sels acides; précipité par les sels de chaux, de baryte, de mercure, par l'eau de chaux. Incompatible avec le chlorhydrate d'ammoniaque, les alcaloïdes, les infusions de végétaux (habituellement acides), le borate de soude en présence de la glycérine.

Cachets :

a) Bicarbonate de soude .	60 centigr.
Chlorure de sodium . . .	25 —
Poudre de quinquina .	15 —

Pour 1 cachet; 1 à 2 une heure avant les repas (hypopepsie).

b) Bicarbonate de soude. } $\bar{a}\bar{a}$ 50 centigr.
Magnésie calcinée. }
Poudre de noix vo-
mique Cinq —
Pour 1 cachet; une heure avant les
repas (hypopepsie).

Paquets :

a) Bicarbonate de soude. } $\bar{a}\bar{a}$ 1 gr.
Phosphate de soude. }
Craie préparée . . . }
Poudre de belladone. Deux centigr.

Pour 1 paquet; un paquet une heure et
deux heures après les repas, dans un
demi-verre d'eau (hyperchlorhydrie).

b) Bicarbonate de soude . . . 25 gr.
Borax 10 —
Essence d'anis X gouttes.

F. S. A. Diviser en 30 paquets; un pa-
quet dans une tasse d'infusion édulcorée
de stigmates de maïs (blennorrhagie).

Potion :

Bicarbonate de soude . . . 10 gr.
Benzoate de soude . . . 2 —
Sirop de fumeterre . . . } $\bar{a}\bar{a}$ 200 —
Sirop de gentiane . . . }

2 à 4 cuillerées à soupe par jour (eczé-
ma des arthritiques, Brocq).

Cachets :

a) Bicarbonate de soude. } $\bar{a}\bar{a}$ 30 centigr.
Benzoate de soude . . }

Pour 1 cachet; 6 à 20 par jour (goutte,
rhumatisme chronique).

b) Bicarbonate de soude . . . 50 centigr.
Salicylate de lithine . . . 15 —
Borax 20 —

Pour 1 cachet; 4 à 10 par jour (goutte).

c) Bicarbonate de soude . . . 30 centigr.
Antipyrine 15 —

Pour 1 cachet; 2 à 6 par jour (diabète).

Pastilles :

Bicarbonate de soude . . . 50 gr.
Sucre 1950 —
Mucilage de gomme adra-
ganthe 480 —

F. S. A. Diviser en pastilles de 1 gr.

**Soude (Bisulfite de), (Sulfite acide
de sodium).** — *Caract. phys. et chim.*

— Cristaux très solubles dans l'eau,
insolubles dans l'alcool, de saveur acide
désagréable.

Prop. et empl. therap. — En solution
concentrée, enlève les taches de perman-
ganate de potasse. Additionnée d'acide
chlorhydrique, sa solution saturée dégage
du gaz acide sulfureux (200 litres de gaz
par litre) utilisé pour la désinfection
des locaux.

Soude (Borate de). — Voir BORATE.
Soude (Cacodylate de). — Voir
CACODYLATE.

**Soude (Carbonate de), (Sous-carbo-
nate de soude).** — *Caract. phys. et chim.*
— *Cristaux de soude* du commerce; cris-
taux transparents, incolores, efflores-
cents, solubles dans 1 p. 6 d'eau, 1 p.
de glycérine, insolubles dans l'alcool et
l'éther; légèrement caustique.

Prop. therap., indicat. — Rarement
employé à l'intérieur (à cause de son
action irritante et caustique), comme al-
calin, contre la gravelle. Utilisé surtout
pour la préparation des bains alcalins et
de lotions contre les dermatoses sébor-
rhéiques.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext. :*
Solutions à 5 ou 10 p. 1000 pour lotions.
Bains alcalins (250 à 300 gr. pour un
bain simple ou amidonné). Pommades et
glycérolés à 1 p. 100.

Soude (Chlorate de). — Voir CHLO-
RATE.

Soude (Citrate de). — *Caract. phys.
et chim.* — Cristaux orthorhombiques,
très solubles dans l'eau, peu sapides.

Prop. therap., indicat. — Action pur-
gative. Recommandable comme agent de
la médication alcaline dans le diabète
et les dyspepsies. Préconisé par Variot
contre les dyspepsies infantiles avec
vomissements.

Formes pharmac., doses. — 2 à 10 gr.
(enfants, 2 gr. par année) en cachets ou
solution. Comme purgatif 30 à 50 gr.
en limonade.

Solution :

Citrate de soude 6 gr.
Eau distillée 120 —

Une cuillerée à café par biberon de
120 gr.

Limonade purgative :

Citrate de soude . . . 25 à 50 gr.
Sirop de framboises . . . 40 —
Eau Q. S.

Soude (Formiate de). — Voir FOR-
MIATE.

Soude (Glycérophosphate de). —
Voir GLYCÉROPHOSPHATE.

**Soude (Hypochlorite de) (Chlorure
de soude liquide. Liqueur de Labarraque).**
— *Caract. phys. et chim.* — Mélange
d'hypochlorite de soude et de chlorure
de sodium en solution, préparé en met-
tant en présence, dans 45 p. d'eau dis-
tillée, 1 p. de chlorure de chaux sec et
2 p. de carbonate de soude cristallisé.
Liquide incolore, sentant légèrement le
chlore (contient 2 fois son volume de
chlore).

Prop. therap., indicat. — Pouvoir dé-
sinfectant et antiseptique très marqué,
surtout en présence de l'eau (au maxi-
mum en solution à 1 p. 100 et à chaud).
Préconisé contre l'angine et la stomatite
diphthériques, l'ophtalmie purulente, la
vulvite blennorrhagique.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext. :*
Solutions 1 à 10 p. 1000 pour lotions,
injections, pansements, etc. Gargarismes
10 à 20 p. 100. Collutoire glycérolé 1 à
10 p. 100. Lavements, 1 à 3 p. 100.

Soude (Hypophosphite de). — Voir
PHOSPHORÉ.

**Soude (Hyposulfite de), (Sulfite
sulfuré de soude).** — *Caract. phys. et
chim.* — Sel incolore, transparent, ino-
dore, de saveur salée et amère désagréa-
ble, très soluble dans l'eau et la gly-
cérine, insoluble dans l'alcool.

Effets physiol. et tox. — Absorbé faci-
lement par les voies digestives; passe-
rait à l'état de sulfates dans l'organisme;
serait partiellement éliminé sous forme
de sulfates et de sulfites, lorsqu'il a été
absorbé à hautes doses. N'entraîne au-
cun trouble appréciable au-dessous de
15 gr.; à dose plus élevée, devient laxa-
tif ou purgatif (30 gr.).

Prop. therap., indicat. — *A l'intérieur,*
utilisé comme purgatif et, plus souvent,
comme antiseptique des bronches dans
la bronchite fétide et la gangrène du

poumon. *A l'extérieur,* employé comme
désinfectant, antiseptique intestinal (en
lavement), antiprurigineux, et, en collyre,
contre les conjonctivites chroniques, les
blépharites, les kératites.

Formes pharmac., doses. — *Usage int. :*
Comme purgatif, 30 gr. Comme anti-
septique des bronches, 5 à 12 gr. en po-
tion (Enfants, 50 centigr. à 2 gr.). —
Usage ext. : solution à 5 p. 100 pour lo-
tions, pansements ou en lavements.

Potion (bronchite fétide) :

Hyposulfite de soude . . . 25 gr.
Eau distillée 90 —
Sirop simple 80 —
Teinture d'eucalyptus . . . 5 —

Cuillerée à soupe toutes les 2 heures.

Lavement :

Hyposulfite de soude . . . 5 gr.
Décoction de guimau-
ve 100 —
Laudanum de Syden-
ham III gouttes.

Pour un lavement à garder.

Solution :

Hyposulfite de
soude 20 à 60 gr.
Eau distillée bouil-
lie Q. S. pour 1000

Usage externe.

Soude (Lactate de). — Voir LAC-
TATE.

Soude (Méthylarsinate de). — Voir
ARRHÉNAL.

Soude (Perborate de). — Voir PER-
BORATE.

Soude (Persulfate de). — Voir PER-
SULFATE.

Soude (Phosphate de). — Voir
PHOSPHATE.

Soude (Salicylate de). — Voir SA-
LICYLATE.

Soude (Sozoïodolate de). — Voir
SOZOÏODOLATES.

Soude (Sulfate de) (Sel de Glauber).
— *Caract. phys. et chim.* — Cristaux
prismatiques efflorescents, de saveur
salée et amère, solubles dans 2 p. 8

d'eau, 1 p. de glycérine, insolubles dans l'alcool.

Effets physiol. et tox. — Effets diurétiques (augmente les déchets urinaires) aux doses de 2 à 5 gr. dans une quantité d'eau suffisante. Effets purgatifs légers avec 10 gr. (dans un demi-verre d'eau de Vichy), énergiques avec 20 à 60 gr. (dans 300 à 500 gr. d'eau). Les selles, aqueuses et bilieuses, sentant l'acide sulfhydrique (réduction du sulfate par les matières organiques de l'intestin), se produisent, sans coliques, au bout de 3 à 4 heures (avec 30 gr.). Le sulfate de soude est légèrement cholagogue; il laisse souvent, après la purgation, une constipation opiniâtre. Diminue l'excrétion d'urée chez les azoturiques, et (à petites doses) la sécrétion chlorhydrique chez les hyperpeptiques. Provoque parfois des nausées et des vomissements, mais uniquement par dégoût de sa saveur. Suractive les échanges gazeux aux dépens des graisses et non des albuminoïdes, ce qui explique les bons effets obtenus dans le traitement du diabète et de l'obésité.

Prop. thérap., indicat. — A petites doses (2 à 6 gr. le matin à jeun, dans un verre d'eau de Vichy tiédie), préconisé par Hayem contre l'hyperpepsie (alcalinise et concentre le sang) et les entérites chroniques. A dose moyenne (8 à 10 gr.), laxatif de choix chez les hyperpeptiques (à ne pas continuer longtemps). A hautes doses (20 à 60 gr.), purgatif non irritant, recommandable quand la muqueuse intestinale est atteinte (dans la dysentérie), inoffensif en cas d'affection génito-urinaire, de grossesse, au cours des pyrexies; peut remplacer les drastiques, à titre dérivatif, quand ils sont contre-indiqués. Avantageusement associé au bicarbonate de soude qui corrige sa saveur désagréable, au sulfate de magnésie et au séné (en lavements).

Formes pharmac., doses. — Constitue presque exclusivement certaines eaux minérales (Rubinat, Carabana, Villacabras). **Usage int.**: 1 à 50 gr. en potion, solution, poudre, lavement, ou sous forme de sérums (v. c. m.).

Poudres laxatives et anti-acides (hyperpepsie, arthritisme):

a) Sulfate de soude. . . . } āā 5 gr.
Phosphate de soude . . . }
Bicarbonate de soude. . . . 3 —

Pour un paquet; le matin à jeun, dans un verre d'eau de Vittel.

b) Sulfate de soude. 10 gr.
Magnésie anglaise. 4 —
Borax pulvérisé. 3 —

Pour un paquet; le matin à jeun, dans un verre d'eau de Vichy.

c) Sulfate de soude. . . . }
Phosphate de soude . . . } āā 3 gr.
Magnésie anglaise. . . . }
Borax pulvérisé. }

Pour un paquet; le matin à jeun, dans un verre d'eau de Vichy.

d) Sulfate de soude 3 gr.
Benzoate de soude 2 —
Borax pulvérisé. 4 —
Benzoate de lithine. . . . 25 centigr.

Pour un paquet; le soir au coucher, dans un verre d'eau de Vichy.

Potion purgative aromatisée:

Sulfate de soude 30 à 50 gr.
Sirop d'écorces d'oranges amères 50 —
Hydrolat de cannelle. } āā 60 —
— de fenouil. }
Alcoolat de citrons 2 —

A prendre en une fois.

Lavement:

Sulfate de soude. . . . } āā 15 gr.
Folioles de séné. . . . }
Eau bouillante 300 —

Laisser infuser pendant 2 heures.

Soude (Sulfovinat de) (Éthylsulfate de soude). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux hexagonaux très solubles dans l'eau, dans l'alcool et la glycérine, presque insipides, mais vite altérables.

Prop. thérap., indicat. — Purge sans coliques ni constipation consécutive.

Formes pharmac., doses. — 15 à 25 gr. dans 2 à 3 verres d'eau gazeuse.

Soude (Tartrate neutre de). — Voir

TARTRATES.

Soude (Tartrate de) et de potasse (Sel de Seignette). — *Caract. phys. et chim.* — Prismes rhomboïdaux transparents, de saveur amère et salée, solubles dans 2 p. d'eau, insolubles dans l'alcool.

Prop. thérap., indicat. — Diurétique aux doses de 2 à 4 gr., purgatif à celles de 20 à 60 gr., très bon laxatif à doses moyennes (stimule la nutrition et alcalinise le sang). Les fortes doses présentent les inconvénients des sels de potassium.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.*: 10 à 60 gr. en poudre ou solution.

Poudre laxative gazeuse (Sedlitz Powders):

1. *Paquet bleu.*
Bicarbonate de soude 2 gr.
Tartrate de potasse et de soude pulvérisé. 6 —

2. *Paquet blanc.*
Acide tartrique pulvérisé . . 2 gr.

Dissoudre le contenu du paquet blanc dans 2/3 de verre d'eau, ajouter celui du paquet bleu et boire aussitôt (Codex).

Poudre laxative et anti-acide (arthritisme):

Sel de Seignette 3 gr.
Benzoate de soude 2 —
Borax pulvérisé. 1 —

Pour un paquet; le matin, à jeun, dans un verre d'eau de Vichy.

Poudre laxative (diabète, arthritisme):

Sel de Seignette. 5 à 10 gr.
Citrate de soude. . . . } āā 2 à 5 —
Phosphate de soude }

Pour un paquet; le matin, à jeun, dans un verre d'eau de Vichy.

Soude (Tellurate de). — *Caract. phys. et chim.* — Masse gommeuse ou poudre amorphe blanchâtre, soluble dans l'eau et l'alcool.

Prop. et empl. thérap. — Préconisé contre les sueurs nocturnes des phthisiques, à la dose quotidienne de 5 centigr.

Très efficace, mais communique à l'haleine une odeur alliée très marquée. En outre, assez toxique.

Soude (Métavanadate de). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche, assez soluble dans l'eau.

Effets physiol. et tox. — Les faibles doses excitent l'appétit, augmentent le poids du corps et les forces, rendent les urines plus abondantes et plus riches en urée. L'intolérance se manifeste par de la diarrhée, plus rarement de la gastralgie (si l'estomac est malade), de la rougeur faciale et des vertiges. L'usage prolongé de fortes doses amène l'amaigrissement, l'anorexie et la diarrhée. Expérimentalement, la dose mortelle pour un kg de lapin est de 17 milligr. par voie intra-veineuse, et de 20 centigr. par ingestion; elle est de 75 milligr. par kilogramme de chien (voie intra-veineuse). La mort est précédée (chez le chien) de salivation, de vomissements, de diarrhée, de bradycardie, de paralysie vaso-motrice et d'hypothermie; l'arrêt de la respiration précède celui du cœur.

Prop. thérap., indicat. — Oxydant énergétique, stimulant l'appétit et les forces. Utilisé dans le traitement de la tuberculose pulmonaire, des anémies, de la neurasthénie, de l'arthritisme et du diabète (effets inconstants).

Formes pharmac., doses. — 1 à 2 milligr. par jour en solution, par cures de 5 à 8 jours (l'effet s'épuisant vite, et les inconvénients apparaissant rapidement quand on prolonge la médication).

Solution:

Métavanadate de soude trois centigrammes.
Eau distillée 450 gr.

Une cuillerée à soupe au début du déjeuner et du dîner. Suspendre au bout de 5 à 8 jours; ne reprendre, s'il y a lieu, qu'après un repos de quelques jours.

Soufre. — *Caract. phys. et chim.* — Utilisé, en médecine, sous 3 formes: 1° *Soufre sublimé* (amas pulvérulents, gris-jaunâtre, contenant des impuretés, notamment de l'acide sulfureux); 2° *Soufre lavé* (le précédent purifié par lavage);

3° Soufre précipité (obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur une solution de polysulfure de sodium). Les deux dernières sont seules employées à l'intérieur. Corps jaune-pâle, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, dans l'alcool, un peu soluble dans l'éther et l'huile de houille, très soluble dans le sulfure de carbone.

Effets physiol. et tox. — *Localement*, exerce sur la peau une action kératoplastique à faibles doses, kératolytique et irritante, après application prolongée de préparations concentrées; irrite également les muqueuses (conjonctivite chez les ouvriers qui le manient). *Absorbé* à petites doses, le soufre accélère le pouls, élève la température, stimule la nutrition et les principales fonctions; à doses massives (15 gr.), il provoque une diarrhée à odeur d'acide sulfhydrique, parfois avec coliques; les doses excessives entraînent des signes de gastro-entérite (vomissements, soif, anorexie, diarrhée fétide). L'usage trop prolongé du soufre détermine de la fièvre avec maux de tête, agitation, vertiges, et parfois érythèmes multifformes. *L'élimination* s'opère surtout par la peau et la surface pulmonaire, à l'état d'acide sulfhydrique, avec les sécrétions sudorales et bronchiques qui sont accrues; un peu par l'urine sous forme de sulfates. Très meurtrier pour les organismes inférieurs (insectes, vers intestinaux, moisissures, bactéries), le soufre ne tue les mammifères qu'à très fortes doses et ne donne presque jamais lieu, chez l'homme, à des accidents graves.

Prop. thérap., indicat. — *A l'extérieur*, utilisé comme parasiticide contre la gale (v. c. m.), la phthiriose; comme agent réducteur dans la séborrhée, l'acné, le pityriasis versicolor, le psoriasis, etc.; comme anti-rhumatismal. *A l'intérieur*, employé soit comme laxatif et antiseptique de l'intestin, ou purgatif, spécialement dans l'intoxication saturnine (formation de sulfure de plomb insoluble); soit comme modificateur de la muqueuse respiratoire et expectorant dans les bronchites chroniques.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.*: en lotions glycinées, pommades, pâtes

ou en poudre (recouverte d'ouate). — *Usage int.*: 2 à 4 gr. comme diaphorétique, expectorant, en cachets, tablettes, poudres composées; 6 à 15 gr. comme purgatif en mellite ou électuaire. *Enfants*, 5 à 10 centigr. par année d'âge.

Mellite :

Soufre } āā Q. V.
Miel }
25 à 50 gr.; saturnisme.

Baume de soufre anisé :

Soufre purifié 1 gr.
Essence d'anis 4 —
Dissolvez; de V à X gouttes dans une potion.

Electuaire laxatif :

Soufre lavé } āā 10 gr.
Crème de tartre }
Miel blanc 30 —
En deux à trois prises.

Cachets expectorants (bronchite) :

a) Soufre précipité 80 centigr.
Kermès minéral 20 —
Poudre de Dower 1 gr.

Diviser en 10 cachets; un toutes les deux heures.

b) Soufre précipité 20 centigr.
Benjoin pulv. 5 —
Gomme-ammoniaque 50 —

Pour un cachet; à prendre avec un demi-verre d'infusion d'espèces béchiques.

Pommades :

a) Soufre précipité 10 à 15 gr.
Acide salicylique 2 à 3 —
Lanoline 70 —
Vaseline 18 —

M. S. A. Pityriasis versicolor (Brocq).

b) Soufre précipité }
Résorcine } āā 1 gr.
Ichthyol }
Vaseline 30 —

Séborrhée de la face (Sabouraud).

c) Soufre précipité 20 gr.
Baume du Pérou 10 —
Axonge benzoïnée 120 —
Frictions de 20 minutes; gale.

d) Soufre précipité 3 gr.
Résorcine 2 —
Acide salicylique 1 —
Vaseline 30 à 60 —
Acné thoracique (Sabouraud).

Lotions :

a) Soufre précipité } āā 15 gr.
Alcool à 90° }
Eau distillée 100 —

A appliquer, le soir, au pinceau (agiter la bouteille). Séborrhée de la face (Sabouraud).

b) Soufre précipité 50 gr.
Glycérine 30 —
Alcool camphré 80 —

M. S. A. Agiter avant l'usage. En badigeonnage, le soir, laisser toute la nuit. Acné rosée (Besnier).

Poudre :

Soufre précipité }
Oxyde de zinc } āā 15 gr.
Talc de Venise }

A appliquer, le soir, avec une houppie, en protégeant les yeux. Séborrhée du visage (Sabouraud).

Pâte exfoliante de Lassar :

Soufre précipité 50 gr.
Naphthol β 10 —
Vaseline } āā 25 gr.
Savon noir }

A étaler sur les parties malades (épaisseur d'une lame de couteau) laisser une demi-heure; enlever avec un linge mouillé et poudrer à la poudre de talc. Acné ponctuée.

Sozoiodol (Acide diiodoparaphénol-sulfonique). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux blancs, solubles dans l'eau, contenant pour 100 : 54 d'iode, 20 de phénol, et 7 de soufre. Forme avec les métaux des sels cristallisables.

Prop. thérap., indicat. — Préconisé comme succédané de l'iodoforme, surtout en dermothérapie et en oto-rhino-laryngologie.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.*: poudre 5 à 20 gr. p. 100 de craie. Solutions 2 à 3 p. 100.

Sozoiodolate de potasse. — *Caract. phys. et chim.* — Presque insoluble dans l'eau.

Prop. et empl. thérap. — Bon antiseptique, non toxique, employé en poudre (5 à 10 p. 100 de talc), et en pommade (5 à 10 p. 100).

Sozoiodolate de soude. — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux solubles dans 13 p. d'eau.

Prop. et empl. thérap. — Mêmes usages et mêmes formes que le précédent, mais employé, de plus, en solution (2 à 5 p. 100).

Sozoiodolate de zinc. — *Caract. phys. et chim.* — Sel incolore, soluble dans 20 p. d'eau.

Prop. et empl. thérap. — Poudre, employée (mêlée de 9/10 de lactose) en insufflations contre la rhinite purulente. Solutions à 1 ou 2 p. 100 en injections uréthrales dans la blennorrhagie.

Spa. — Petite ville de la Belgique, province de Liège, dans la vallée et sur le ruisseau du Vayai. Altitude 250 à 400 m. Eaux froides, oligométalliques, ferrugineuses-manganésiennes, bicarbonatées-gazeuses, contenant une assez notable proportion de gaz rares (argon, néon et hélium). Utilisées sous forme de boisson et de bains.

Principales indications. — Chlorose (puberté, grossesse, ménorrhagies, hystérie, rhumatisme nouveau, chorée), anémie (suite d'affections des appareils respiratoire, circulatoire, sécrétoire et excrétoire, épuisement nerveux), cachexies (scrofule, paludisme, convalescences).

Spartéine. — *Caract. phys. et chim.* — Alcaloïde volatil, non oxygéné, retiré du *Genista scoparia* ou genêt à balais (Légumineuses-Papilionacées) qui en contient environ 3 p. 1000. Huile épaisse, incolore, d'odeur rappelant celle de l'aniline, de saveur très amère, peu soluble dans l'eau; soluble dans l'alcool,

l'éther, le chloroforme. Base énergique, formant, avec les acides, des sels dont le sulfate est seul usité.

Effets physiol. et tox. — Sur les mam-mifères, la spartéine détermine successivement : 1° de l'hyperexcitabilité réflexe (tremblements et soubresauts spasmodiques, à la moindre excitation); 2° de la stupeur (immobilité entrecoupée d'attaques convulsives au moindre attouchement); 3° le collapsus (respiration de plus en plus pénible et rare jusqu'à suspension finale, à moins de survie).

Le cœur ne s'arrête qu'après la respiration et en diastole. Sur lui, l'action de la spartéine, d'origine centrale, se traduit, après une accélération passagère, par des systoles plus lentes, plus énergiques et plus régulières, sans modifications de la tension artérielle ni effets vaso-moteurs; l'hypertension sanguine n'apparaît qu'avec les doses hypertoxiques; la persistance des battements du cœur après la mort semble imputable à l'excitation des ganglions intra-cardiaques. A doses faibles, la respiration reste normale ou n'est qu'un peu ralentie et amplifiée; avec les fortes doses, elle s'accélère, devient superficielle (dyspnée, convulsions), puis irrégulière et spasmodique, jusqu'à l'asphyxie terminale qui précède notablement l'arrêt du cœur. Sur le tube digestif, la spartéine n'exerce nulle action irritante; à fortes doses, l'intolérance peut pourtant se traduire par une diarrhée passagère. Elle n'irrite pas non plus le tissu cellulaire hypodermique. Elle s'élimine facilement par les reins, même malades, mais sans provoquer la diurèse; elle ne s'accumule pas. Les autres sécrétions ne sont pas influencées. Des troubles nerveux ne se montrent qu'à doses élevées; certains malades accusent pourtant de la céphalée, des éblouissements, des vertiges, des palpitations et des fourmillements (avec 30 centigr. au moins). Les palpitations et l'arythmie sont plus fréquentes en cas d'hystérie, de chorée, d'hypochondrie, de goître exophthalmique, d'angine de poitrine, d'insuffisance aortique, de chlorose, d'intoxication par le tabac, le café, l'alcool ou le

plomb. **Localement**, la spartéine agit comme analgésique et antithermique. (Les badigeonnages de solutions à 1 p. 20 abaissent notablement la température).

Prop. thérap., indicat. — Après avoir accéléré, passagèrement, les battements cardiaques, la spartéine les renforce et les régularise (une demi-heure à une heure après l'absorption), sans élévation de la tension artérielle et sans vaso-constriction; son effet persiste 3 à 4 jours après la dernière prise. Elle peut continuer et renforcer l'action de la digitale, sans prétendre à la remplacer, dans les états asystoliques avec œdèmes. Convient, surtout, quand il importe de relever rapidement la systole cardiaque, notamment : dans les cardiopathies récentes avec myocarde peu atteint et compensation relative; dans les cas d'arythmies, d'intermittences ou de bradycardie par atonie myocardique, au cours des infections (fièvre typhoïde, pneumonie) ou de leur convalescence; dans la cardiosclérose peu avancée, associée à l'iodure de sodium (Huchard). Son efficacité est pourtant contestée par de nombreux cliniciens. En dehors de la sphère cardiaque, elle exerce une action favorable sur les divers tremblements d'origine nerveuse. Antithermique local, en badigeonnages dans les exanthèmes fébriles.

Formes pharmac., doses. — Voir SPARTÉINE (SULFATE DE).

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 399).

Spartéine (Sulfate de). — **Caract. phys. et chim.** — Rhomboédres incolores, de saveur très amère, solubles dans 2 p. d'eau froide et 5 p. d'alcool, insolubles dans l'éther; contenant 35,43 p. 100 de spartéine.

Prop. thérap., indicat. — Celles de la spartéine (v. c. m.), toujours prescrite sous cette forme.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 10 à 20 centigr. en potion, cachets, pilules; 5 à 10 centigr. en solution hypodermique (*Enfants*, 1 centigr. par année). — *Usage ext.* : solution 5 p. 100 pour badigeonnages, en pommade.

Potion :

Sulf. de spartéine. trente centigr.
Sirop (simple ou composé). 20 gr.
Eau distillée de laurier-cerise. 15 —
Eau distillée. 60 —
5 centigr. de spartéine par cuillerée à soupe.

Pilules

Sulfate de spartéine. 4 gr.
Extrait de muguet 2 —
F. S. A. 20 pilules; 5 centigr. de spartéine par pilule.

Solution hypodermique :

Sulfate de spartéine. vingt centigr.
Eau distill. de laurier-cerise. 10 gr.
2 centigr. de spartéine par c. c.

Solution pour badigeonnages :

Sulfate de spartéine 5 gr.
Eau distillée saturée de gaiacol. 100 —

Spermacéti. — Voir BLANC DE BA-LEINE.

Spasme de la glotte. — Voir GLOTTE (SPASME DE LA).

Spasme de l'oesophage. — Voir ŒSOPHAGISME.

Spasme des paupières. — D'origine habituellement hystérique, le *blépharospasme* est quelquefois entretenu par une phlegmasie de la conjonctive, de la cornée ou de l'iris. La guérison en est souvent difficile. On lui opposera : les *mouvements de clignement forcé et d'ouverture maxima des yeux* exécutés au commandement, de manière à rompre le rythme ordinaire de ces spasmes (Sollier), le *froncement des sourcils et du front*, sans préjudice du traitement général de la névrose et des soins que nécessite, si elle existe, l'*affection oculaire* provocatrice.

Spermatorrhée. — La *spermatorrhée* ressortit principalement à la *psychothérapie* et à la *rééducation*. Celle-ci consistera en entretiens du médecin avec son malade; les premiers tendant à obtenir de lui les plus larges confidences sur son caractère, ses idées, ses

appréhensions, les habitudes vicieuses qu'il peut chercher à dissimuler. Cet interrogatoire indulgent obligera le sujet à extérioriser tout ce qu'il concentrait dans son esprit (P.-E. Lévy). Les séances suivantes se passeront à démontrer au malade que son affection est bénigne, spontanément curable et uniquement entretenue par les idées fausses et les craintes qu'il a greffées sur elle. Laissé à lui-même, le malade s'entraînera, en outre, par auto-suggestion, à prendre confiance; du reste le résultat ne se fait sentir qu'après un certain délai de *méditation*. Il importe également de régler méthodiquement les digestions, le sommeil et les habitudes sexuelles (en général, il est bon de prescrire une *abstinence sexuelle* plus ou moins complète). Quand les pollutions résultent de rêves spéciaux, le sujet peut arriver, grâce à une énergique auto-suggestion en s'endormant, à s'éveiller dès que survient un semblable rêve ou à en suspendre le cours (Diday). En outre, s'imposent un certain nombre de *prescriptions hygiéniques* adjuvantes : fuir tout motif d'excitation génitale (lectures, spectacle) et surtout toute occasion de songer à son infirmité, conversations avec des malades de même genre, lecture d'ouvrages médicaux ou juxta-médicaux; renoncer aux couvertures trop chaudes et au décubitus dorsal; régime frugal sans alcool, vin, ni café, *affusions froides* le matin; le soir, *lavement froid*, *lotions périméales froides* ou *bains tièdes*. L'emploi des toniques ne viendra qu'ultérieurement. L'*électrothérapie* peut rendre quelques services à titre d'agent psychothérapique indirect, sous la forme de *faradisation* soit avec la bobine à fil fin et des interruptions fréquentes, en plaçant une électrode sur la région dorso-lombaire, l'autre sur le périnée, soit avec le gros fil et des intermittences lentes, en introduisant une électrode de charbon dans le rectum ou dans l'urèthre, jusqu'au *veru-montanum* (Denis-Courtade). Tel est le traitement de la *spermatorrhée des neurasthéniques* la plus commune.

Lorsque le trouble tient à une lésion locale des vésicules séminales, de la prostate, de l'urèthre postérieur, il est clair qu'elle ressortit surtout à la chirurgie.

La spermatorrhée des myélopathies (myélites, tabès, paralysie générale), peut, parfois aussi, bénéficier du traitement psychique et de l'électrothérapie.

Spigélie anthelminthique. *Spigelia anthelmia* (Solanacées-Loganiacées). — Plante annuelle de l'Amérique du Sud, renfermant une résine amère et nauséuse, la spigéline.

Effets physiol. et tox. — L'effet toxique se traduit par des vomissements, des vertiges, de la dyspnée, de la mydriase, puis de la stupeur. La spigéline, toxique à la dose de 4 à 8 centigr. pour le chien, est, pour l'homme, un poison convulsivant.

Prop. therap., indicat. — Anthelminthique efficace surtout contre les vers lombricoïdes, mais à manier avec prudence.

Formes pharmac., doses. — Poudre 25 à 50 centigr. chez les enfants de 3 à 4 ans; 1 à 2 gr. chez l'adulte. Décoction (10 à 15 p. 1000) 60 à 120 gr. par jour.

Spirone. — Voir ACÉNONE.

Splénomégalies. — Voir LYMPHOMES et PSEUDO-LYMPHOMES.

Squine. *Smilax China* (Liliacées). — Arbuste grimpant de la Chine et du Japon dont les rhizomes sont employés en infusion (20 p. 1000) comme sudorifique et dépuratif (mêmes usages que la salsepareille qui est, du reste, elle-même un Smilax).

Stadelmann (Sérum de). — Voir SÉRUMS.

Staphisaigre. (*Herbe aux poux*). *Delphinium Staphisagria* (Renonculacées). — Les graines (*graines de capucin*), d'odeur désagréable, de saveur brûlante et amère, renferment plusieurs alcaloïdes: la Delphinine, la Staphisagrine, la Delphinoidine, la Delphisine, les trois derniers mal définis; elles provoquent une vive cuisson dans la bouche et la gorge.

Effets physiol. et tox. — L'ingestion des graines éveille une constriction gastrique intense, des vomissements, puis de la diarrhée. L'absorption est suivie

d'accidents nerveux rappelant ceux dus à l'aconitine et à la vératrine; la mort a lieu par asphyxie. L'action de la Delphinine est très analogue à celles de l'aconitine et de la vératrine (mais moins toxique); celle de la Staphisagrine se rapprocherait de l'action du curare. Les effets de la Delphinoidine et de la Delphisine sont mal connus.

Prop. therap., indicat. — Employée jadis comme antispasmodique contre l'épilepsie, le tétanos et la rage; mais préconisée, surtout, comme antinévralgique, spécialement contre le tic douloureux de la face; abandonnée maintenant et remplacée par les préparations d'aconit. A l'extérieur, utilisée surtout comme parasiticide.

Formes pharmac., doses. — Usage ext.: poudre mêlée à de l'axonge.

Staphylocoques (Infections à). — Voir PYOSEPTICÉMIES.

Statique (Électricité). — Voir FRANKLINISATION.

Stéatose cardiaque. — Voir MYOCARDITES.

Stérésol. — Voir BENJOIN.

Stérilisation du lait. — Le lait est stérilisé soit à domicile, par ébullition simple, soit industriellement (à 110° C. sous pression).

La stérilisation à domicile s'opère au moyen d'appareils, type Soxhlet, consistant en un porte-flacons contenant autant de flacons gradués que l'enfant en vide par 24 heures, chaque flacon étant bouché d'un disque en caoutchouc disposé pour laisser passer la vapeur pendant le chauffage et adhérer au goulot par le vide après refroidissement. Chaque matin, les flacons, après avoir été passés à l'eau bouillante, reçoivent une quantité de lait (pur ou coupé d'eau bouillie lactosée) proportionnée à l'âge de l'enfant (Voir BIBERON, RACHITISME) et, placés sur leur support, sont plongés dans une bassine dont l'eau doit atteindre le même niveau que le lait dans ses récipients; puis le tout est mis au feu et porté à l'ébullition. Il suffit de laisser bouillir l'eau de la bassine 5 minutes, ce qui assure la conservation du lait (pour 45 jours au moins, J. Renault)

sans en altérer les principaux éléments. La stérilisation à domicile est le procédé de choix à la campagne, ou, quand le lait, de provenance sûre, peut être pasteurisé peu de temps après la traite, sans multiples transvasements. Dans les villes, le lait est généralement altéré quand il est livré, aussi le lait stérilisé industriellement (très vite après la traite) est-il préférable. Livré en de petits flacons de contenance proportionnée à un repas, ce lait peut être donné à l'enfant, sans transvasement, après coupage convenable et vérification de l'absence de fétidité ou de mauvais goût. Que le lait soit stérilisé à domicile ou autrement, on adapte au flacon, pour chaque tétée, une tétine à soupape (genre Gentile) parfaitement propre; après chaque repas, flacon et tétine doivent être minutieusement rincés à l'eau chaude alcalinisée (par addition de carbonate de soude), ou boriquée. La tétine sera souvent renouvelée (dès que les trous sont devenus trop larges). Avant chaque repas, le lait est réchauffé à 37°, par séjour du flacon, quelques minutes, dans de l'eau à 50°.

Le lait stérilisé est recommandable non seulement chez les nourrissons, mais chez tous les malades soumis au régime lacté. Il supprime les risques d'infection (surtout par le bacille de Koch) et d'entérite; mais la digestion en est moins aisée, à cause d'un état moléculaire spécial. Bien faite (discontinue), la stérilisation n'altère pas sensiblement la saveur du lait; celui-ci reste presque intact après la pasteurisation à l'abri de l'air en milieu aseptique. Les laits pasteurisés ou stérilisés trouvent surtout leur emploi dans l'allaitement artificiel des nouveau-nés, qu'il facilite beaucoup en réduisant au minimum les dangers d'infection intestinale, particulièrement redoutables dans la saison chaude. Bien accepté et bien digéré par la plupart des enfants, il supprime aussi les risques de contamination tuberculeuse, point capital, la tuberculisation par voie digestive apparaissant maintenant comme des plus fréquentes. On a reproché au lait stérilisé de favoriser le scorbut infantile (maladie de Barlow); il est possible que

ce reproche soit fondé dans une certaine mesure, mais seulement si l'enfant en est exclusivement nourri; pour écarter ce risque, il suffit d'ajouter à son régime un peu de lait frais (lait de la mère ou autre), de bouillon de légumes, de jus d'orange ou de raisin. A cet égard, on estime plus dangereux: le lait stérilisé industriellement (Marfan), le lait maternisé (Variot), le lait oxygéné ou le lait provenant de vaches nourries avec des résidus de raffineries (Ausset). Quoi qu'il en soit, le lait stérilisé, bien que ne pouvant pas être assimilé au lait naturel parfaitement pur, demeure une précieuse ressource pour l'allaitement artificiel dans les centres urbains où il est difficile, sinon impossible, de se procurer un lait fraîchement trait provenant de vaches irréprochables (ayant subi l'épreuve de la tuberculine), conditions indispensables pour que la consommation en soit inoffensive, surtout pour les nouveau-nés. Dans les crèches et gouttes de lait des quartiers populaires, les distributions de lait stérilisé rendent journellement d'excellents services.

Stomatites. — I. *Stomatites en général.* — Le traitement de toute stomatite comporte une partie commune à toutes les formes: abstention de tabac, d'aliments épicés ou durs à mâcher, d'alcool, de vin pur, de boissons trop chaudes ou trop froides; alimentation surtout liquide ou demi-solide; dans les cas graves, régime lacté. A l'intérieur, le chlorate de potasse ou de soude (3 à 4 gr. en potion; 50 centigr. à 1 gr. 50 chez l'enfant), le salol (1 à 3 gr. chez l'adulte seulement) sont des remèdes éprouvés. Il importe souvent aussi de combattre les fermentations intestinales par le benzo-naphtol, le bétol (1 à 2 gr.) et le salicylate de magnésie (30 centigr. à 1 gr. 50), but quelquefois mieux rempli par les purgatifs (sauf le calomel) et le régime lacté. En cas de fièvre, la quinine est indiquée; quand la stomatite est secondaire au diabète, à l'urémie, au scorbut, à la syphilis; il faut, en outre, opposer à ces divers états, la médication appropriée.

II. *Stomatite tartrique*. — Entretienue par l'accumulation, sous le bord des gencives, du tartre dentaire, elle exige avant tout l'enlèvement de celui-ci par un dentiste. Ensuite le malade entretient les dents propres par brossage au *savon dentifrice* et rinçage au *phénosalyl* (solut. 1 p. 100). Si les gencives présentent des fongosités, des ulcérations, il faut, tous les 2 ou 3 jours, toucher celles-ci avec de la *teinture d'iode*, du *phénosalyl* (coupé de 1/2 de glycérine), de l'*acide chromique* au 1/10 (très toxique, à ne pas laisser au malade) ou du *nitrate d'argent*. Le retour de la stomatite sera prévenu par des soins constants d'*antisepsie buccale* (v. c. m.).

III. *Stomatite tabagique*. — Le tabac n'éveille la stomatite que chez quelques prédisposés; sa suppression est d'abord de rigueur; on y joindra quelques pratiques d'*antisepsie buccale*, et, en cas d'*ulcérations*, des *cautérisations* avec les agents indiqués plus haut (*stomatite tartrique*).

IV. *Stomatite catarrhale*. — Elle est justiciable des pratiques d'*antisepsie buccale* simple (v. c. m.): grands lavages à l'*eau boriquée*, *boratée* ou *phéno-salicylée*; attouchements des érosions à la *glycérine salicylée* (salicylate de soude 6 à 12 p. 100) ou à l'*huile mentholée* (1 à 2 p. 100).

V. *Stomatite aphteuse*. — Les *aphtes simples* exigent d'abord la suppression de tous les mets irritants ou trop chauds, des noix, du tabac, etc. Ici les topiques caustiques ou acides feront place à des solutions neutres ou alcalines. L'agent de choix est le *salicylate de soude* (Hirtz) en solution faible (2 à 5 p. 100) pour des irrigations (toutes les 3 ou 4 heures) et forte (10 à 20 p. 100) pour toucher les érosions (avec un tampon d'ouate). On peut aussi toucher chaque aphte avec un crayon de *sulfate de cuivre* et prescrire des bains de bouche à l'*eau de Saint-Christau* (Sabouraud). Il importe en outre de traiter les troubles *gastriques* ou *hépatiques* habituellement concomitants.

VI. *Fièvre aphteuse*. — Différant des précédents, ces aphtes sont l'expression

d'une *infection d'origine animale* transmise par le lait, le beurre ou le fromage. La *prophylaxie*, surtout importante pour les nourrissons, se borne à faire bouillir (10 minutes) tout lait de provenance suspecte. Le traitement local se réduit à de fréquents lavages de bouche à l'*eau de Vals* ou de *Vichy*, à des badigeonnages au *jus de citron* et à quelques prises de *calomel* (5 centigr. en 2 fois, Sabouraud).

VII. *Stomatite ulcéro-membraneuse*. — C'est une affection contagieuse liée à l'évolution dentaire (enfants; jeunes soldats; dent de sagesse) déterminée quelquefois par le *bacille de Vincent*. Sa nature infectieuse impose des précautions d'*isolement* et de *désinfection*. Le traitement local est le plus important: *grands lavages*, toutes les 2 heures, avec une solution de *borate de soude* à 1 ou 2 p. 100, de *salicylate de soude* à 1 p. 100 ou avec de l'*eau oxygénée* à 12 vol. diluée de 5 à 6 p. d'eau alcaline; toilette des dents et de leurs interstices; attouchements quotidiens des plaques avec du coton imbibé d'une solution de *chlorure de chaux* (5 p. 100), de *permanganate de potasse* (1/500), d'*eau oxygénée*, ou chargé de *bleu de méthylène chimiquement pur* (frotter et rincer). La fréquence obligée des lavages impose, pour les pratiquer, l'emploi d'*antiseptiques anodins* ou même d'*eau bouillie*, chez les enfants, de crainte d'intoxication. Quand les ulcérations tardent à se réparer, on en hâtera la cicatrisation en les touchant à la *teinture d'iode* ou au *nitrate d'argent*. La fièvre réclame l'usage du *sulfate de quinine*, l'*embarras gastrique* celui des *purgatifs salins*.

VIII. *Stomatite herpétique*. — Associée habituellement à l'*herpès labial* ou *pharyngé*, elle réclame les mêmes soins locaux que toute stomatite, mais contre-indique l'emploi, comme topiques, des *acides*, de l'*alcool* ou de la *glycérine* qui exciteraient le renouvellement de l'exsudat. L'*herpès récidivant* est fréquemment lié soit à l'*arthritisme* qui sera combattu par des cures alcalines et arsenicales alternées, soit, chez la femme, à l'existence d'une *affection utérine* ou an-

nextielle justiciable d'un traitement gynécologique.

IX. *Stomatite diphthérique*. — Souvent plus grave que l'angine, la *diphthérie buccale primitive* doit être traitée, sans tarder, par l'injection d'une *dose massive de sérum spécifique*, renouvelée, au besoin, le lendemain (demi-dose). Localement, un *lavage buccal* à l'eau bouillie sera répété toutes les heures et demie et les plaques seront touchées soit à l'*eau oxygénée* à 12 vol. pure ou étendue, soit au *bleu composé de Roux*. Les antiseptiques forts entravent l'action du sérum.

X. *Stomatite impétigineuse*. — Souvent associée à l'*impétigo de la face* dont elle partage la nature microbienne, origine possible d'infections pulmonaires ou généralisées, elle est justiciable des procédés usuels d'*antisepsie buccale*: lavages à l'*eau boriquée* ou *boratée* (2 p. 1000), badigeonnages à l'*huile mentholée* (2 p. 100) ou à la *glycérine résorcinée* (2 p. 100).

La *perlèche* est l'ulcération impétigineuse de la commissure labiale que son siège rend très rebelle; elle ne cède d'habitude qu'à des cautérisations répétées à la *teinture d'iode*, au *sulfate de zinc* (solut. de 2 à 5 p. 100) ou à l'*acide lactique* (10 à 20 p. 100), ces dernières très douloureuses.

XI. *Stomatite gangréneuse*. — L'habitude de l'*antisepsie buccale* instituée dès le début des fièvres éruptives rend actuellement le *noma* exceptionnel. Aussitôt reconnue, la *plaque de gangrène* sera (après anesthésie générale) détruite au *thermo* ou au *galvano-cautère* qui doit pénétrer profondément la région mortifiée et en dépasser les limites de 1 cm. 1/2 environ. En outre, des *lavages* seront pratiqués 3 fois par jour avec de l'*eau bouillie* ou de l'*eau alcaline* additionnée de 1/5 d'*eau oxygénée*. En général, les antiseptiques forts, mal tolérés, ne font que favoriser le sphacèle. A l'intérieur, les *agents toniques*: café, alcool, champagne, *sérum artificiel*; l'alimentation (*gavage* au besoin), concourront au relèvement de l'état général. Dans un cas grave, la guérison succéda à 2 injec-

tions de 10 c. c. de *sérum antidiphthérique* (Soc. méd. chir. du Brabant, 1901).

XII. *Stomatite mercurielle*. — Toute stomatite doit faire songer à la possibilité d'une *intoxication mercurielle*, d'origine *professionnelle*, *accidentelle* ou *thérapeutique*. Inversement, la *médication mercurielle* ne doit être instituée qu'après *vérification du bon état de la denture* (dans le cas contraire, faire enlever le tartre, obturer les dents malades et extraire les chicots) et en prescrivant, en même temps, des *soins antiseptiques minutieux de la cavité buccale* (plusieurs fois par jour brossage au *savon dentifrice* et rinçage à la *solution de phénosalyl* (1 p. 100) à poursuivre pendant tout le traitement. Du reste, la stomatite peut succéder à des traitements accidentels (une prise de *calomel*, une friction d'*onguent gris*). Dès son apparition, il faut suspendre le mercure; à cet égard, l'agacement des gencives, l'odeur spéciale de l'haleine, l'augmentation de la salivation serviront d'avertissement (Voir MERCURE). Galippe, de Renzi, Chompret ont montré, dans la stomatite mercurielle, le rôle prépondérant des saprophytes buccaux et l'efficacité, sur elle, des antiseptiques tels que le *sublimé* (solut. 1 p. 1000 ou savon à 1 p. 100 pour frictions), ou encore, le *phénosalyl* (solut. à 1 p. 100); en outre il importe de pratiquer, toutes les heures ou toutes les 2 heures, de *grands lavages* soit à l'*eau bouillie*, soit avec des antiseptiques anodins (*eau oxygénée diluée*, salicylate de soude à 1 p. 100) dont l'usage exclusif s'impose en cas de lésion rénale ou hépatique. Quand, après la phase aiguë, restent des *ulcérations atones* ou des *fongosités*, la cicatrisation en sera hâtée par des attouchements, tous les 2 ou 3 jours, avec un petit tampon d'ouate imbibé de *nitrate d'argent* (solut. à 1/5), d'*acide lactique* (au 1/4), d'*acide chromique* (au 1/5) ou de *chlorure de chaux* (5 p. 100).

XIII. *Autres stomatites toxiques*. — Le *plomb*, le *bismuth*, l'*arsenic*, le *cuivre*, le *phosphore* surtout, absorbés à titre professionnel, peuvent également déterminer des *gingivites ulcéreuses* évitables par

une *antisepsie buccale* (v. c. m.) soigneuse. La stomatite déclarée est justiciable des mêmes lavages et cautérisations que la stomatite mercurielle.

XIV. Stomatite des femmes enceintes. — La grossesse prédispose à la carie dentaire et à la stomatite; l'allaitement également; aussi ces états exigent-ils une *antisepsie buccale* rigoureuse, d'autant plus que certaines *hyosepticémies* de la puerpéralité peuvent avoir une porte d'entrée buccale ou dentaire.

XV. Stomatite des auto-intoxications. — En favorisant les fermentations buccales, l'urémie, le diabète, les cachexies rendent plus facile l'écllosion de la stomatite. La *stomatite diabétique* entretient la sécheresse de la bouche et la soif; elle est soulagée par des badigeonnages de la langue avec de la glycérine additionnée de borax ou de borate de soude (1/20-1/30); quand l'hypertrophie de l'épithélium lingual entraîne une sensation pénible de corps étranger, on peut y remédier par de très légers attouchements avec une solution d'acide acétique au 1/10 (Lecorché). Ces topiques ne doivent pas dispenser de toilettes fréquentes et minutieuses des dents et de la bouche, non plus que de l'hygiène physique et alimentaire exigée par la glycosurie. Outre le traitement de l'urémie, la *stomatite urémique* est justiciable: des lavages répétés avec une solution au 1/100 de salicylate de soude ou à l'eau oxygénée diluée; des attouchements avec du jus de citron ou de la teinture d'iode glycéinée (au 1/3).

Stoughton (Elixir de). — Voir ABSINTHE.

Stovaine [(Chlorhydrate de benzoyl-diméthylami-nopropanol (de la série des amino-alcools)]. — *Caract. phys. et chim.* — Lamelles brillantes, très solubles dans l'eau et l'alcool. Les solutions sont stérilisables à 115° sans décomposition. Parmi les amino-alcools, la stovaine et la novocaïne (v. c. m.) sont remarquables par leur faible toxicité et leur énergique pouvoir analgésiant.

Effets physiol. et tox. — Provoque, comme la cocaïne, l'analgésie locale, ainsi que la section physiologique des

nerfs et des racines rachidiennes soumis à son contact. Absorbée, son action se traduit: 1° sur l'axe cérébro-spinal, par des convulsions, surtout toniques, avec troubles sensoriels, hallucinations et incoordination motrice, par l'analgésie généralisée chez les animaux à sang froid et les organismes inférieurs (par action sur les terminaisons sensitives, sans abolition des réflexes); 2° sur l'appareil cardio-vasculaire, par la tonification du myocarde sans vaso-constriction ni hypertension artérielle (contrairement à ce qui se passe avec la cocaïne), et, après les doses toxiques, par l'asthénie progressive du cœur qui s'arrête en systole; 3° sur la respiration, par des troubles inconstants et tardifs, imputables aux convulsions. La stovaine, 4 à 5 fois moins toxique que la cocaïne, n'expose pas à la syncope et permet d'opérer les malades assis. Elle peut, cependant, donner lieu à des accidents, surtout si elle est employée chez des sujets âgés.

Prop. therap., indicat. — Analgésique local tendant, de plus en plus, en raison de sa faible toxicité et de sa stérilisation facile, à remplacer la cocaïne dans toutes ses applications chirurgicales et médicales. Utilisée: pour l'anesthésie opératoire, par les voies hypodermique et intra-rachidienne (Voir: INJECTIONS INTRA-RACHIDIENNES, ÉPIDURALES); pour l'anesthésie oculaire, laryngée, etc., en instillations; pour l'analgésie médicale, sous des formes variées, contre les névralgies, les angines douloureuses, les hémorroïdes, la fissure anale, les ulcérations douloureuses, la gastralgie, le coryza, etc. Très usitée également en art dentaire (contre l'odontalgie, pour l'avulsion des dents, etc.).

Formes pharmac., doses. — *Us. int.*: 2 à 10 centigr. en solution, potions, cachets, poudres composées, pastilles. *Injections hypodermiques*, 1 à 25 c. c. d'une solution à 1 p. 100. *Injections intra-rachidiennes*, 1/2 c. c. d'une solution à 1 p. 10 dans le sérum physiologique (procédé d'exception). — *Us. ext.*: Solution à 10 p. 100 pour badigeonnages; collyre à 4 p. 100; pommades 1 à 2 p. 100; suppositoires 2 à 4 centigr.

Mixtures contre l'odontalgie:

a) Stovaine }
Phénol neige } āā 1 gr.
Menthol }

Pour imbiber des boulettes de coton à placer dans les dents cariées.

b) Stovaine 10 centigr.
Glycérine 1 gr.
Essence de menthe . . II gouttes.

Mêmes usages que la précédente.

Sirop de dentition:

Stovaine 10 centigr.
Teinture de belladone XX gouttes.
Teinture de safran . . X —
Sirop simple 10 gr.

Pour frictionner les gencives.

Mixture antigestralgique et anti-émétique:

Stovaine 60 centigr.
Chlorhydrate de morphine Quinze —
Sulfate d'atropine Cinq —
Eau chloroformée 25 gr.

III à V gouttes toutes les 3 ou 4 heures dans un verre d'eau.

Gargarisme:

Stovaine 1 gr.
Menthol crist. 50 centigr.
Glycérine 25 gr.
Eau chloroformée 100 —

Poudre composée:

Stovaine 1 gr.
Camphre pulv. } āā 50 —
Magnésie anglaise. }
Menthol crist. 30 centigr.

Pour priser, au début du coryza.

Collutoire:

Stovaine 20 centigr.
Glycérine 20 gr.

Pommades:

a) Stovaine 25 centigr.
Solution d'adrénaline à 1 p. 1000. V gouttes.
Vaseline } āā 5 gr.
Lanoline }

Crevasse du mamelon.

b) Stovaine 1 gr.
Extrait de ratanhia 2 —
Onguent populeum 10 —
Hémorroïdes.

c) Stovaine 60 centigr.
Goménol. 10 gr.
Acide picrique 5 —
Vaseline } āā 20 —
Lanoline }

Brûlures.

Suppositoire:

Stovaine 2 centigr.
Extrait de belladone 3 —
Beurre de cacao 4 gr.

Stramoine. — Voir DATURA.

Strontium (Bromure de). — Voir BROMURE.

Strontium (Iodure de). — Voir IODURE.

Strontium (Lactate de). — *Caract. phys. et chim.* — Sel incolore, presque insipide, soluble dans son poids d'eau. (Produit souvent impur).

Effets physiol. et tox. — Participe à l'innocuité des sels de strontium, se prêtant aisément aux doubles décompositions avec les sels du milieu sanguin; n'est pas irritant; active l'excrétion de l'urée. Son élimination rénale dure 4 à 6 jours.

Prop. therap., indicat. — Atténue souvent l'albuminurie des néphrites dites épithéliales et parenchymateuses, non parvenues à la phase d'insuffisance rénale. Inefficace contre la néphrite interstitielle et l'albuminurie des phthisiques.

Formes pharmac., doses. — 2 à 8 gr. en solution ou sirop. *Enfants*, 10 à 20 centigr.

Streptococcies. — Voir PYOSEPTICÉMIÉS.

Strophantine ou Inéine. — *Caract. phys. et chim.* — Glucoside tiré du *Strophantus Kombé* et du *Strophantus hispidus* ou Inée, contenu aussi dans un certain nombre d'autres variétés; homologue supérieur de l'Ouabaine. Paillettes blanches, très amères, solubles dans 43 p. d'eau, 15 p. d'alcool, insolubles dans l'éther, le chloroforme et la glycérine.